

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon lundi, le 9 janvier 2012 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Claude Lacroix  
Mario Lemire  
Lucie Laperle  
Sophie Perreault  
Stéphane Hamel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présents.

### **1) Ordre du jour**

01-01-12

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec ajouts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **2) Procès-verbaux**

#### **2.1 Séance ordinaire du 5 décembre 2011**

02-01-12

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle *QUE* le procès verbal de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2011 soit adopté avec correction à la résolution 216A-12-2011 au lieu d'adoption du règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **2.2 Procès-verbal de correction de la séance du 6 septembre 2011**

03-01-12

PROCÈS-VERBAL de correction du procès-verbal de la séance ordinaire tenue lundi, le 6 septembre 2011 et plus particulièrement de la résolution numéro 160-09-2011 adoptant une servitude de drainage d'une largeur de 1,0 m sur l'ensemble du projet de développement des rues de Calais et de Carlow ainsi qu'une servitude de drainage sur les 4 586 860P et 4 586 861P d'une largeur de 10,0 m :

Une erreur s'est glissée lors de l'inscription des numéros de minutes de l'arpenteur Dominic Lafrance.

Le présent procès-verbal vise à corriger cette situation conformément à l'article 202.1 du Code municipal.

Je, soussigné, Me Hugo Lépine, Directeur général et Secrétaire-trésorier, modifie, par le présent procès-verbal de correction, le procès-verbal de la séance régulière du lundi, le 6 septembre 2011 et plus particulièrement de la résolution numéro 160-09-2011 de manière à remplacer le 3<sup>e</sup> paragraphe d'approbation par le suivant :

« *QUE* la Municipalité de Shannon accepte le plan de servitude de drainage, tel que déposé par Dominic Lafrance, a.g., minutes 1817 modifié et 1818, sur l'ensemble du projet d'une largeur de 1,0 m ainsi que sur les lots 4 586 860P et 4 586 861P d'une largeur de 10,0 m ; »

03-01-12

S'agissant d'une erreur qui apparaît de façon évidente à la lecture de la première version du plan projet de description technique.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **2.3 Procès-verbal de correction de la séance du 3 octobre 2011**

04-01-12

PROCÈS-VERBAL de correction du procès-verbal de la séance ordinaire tenue lundi, le 3 octobre 2011 et plus particulièrement de la résolution numéro 177-10-2010 acceptant les services professionnels d'ingénierie afin de conclure un projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire, d'autoriser ce dernier à réaliser toute démarches et tout document nécessaires à l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement (MDDEP) essentiel au début des travaux, et autorisant le Directeur des Travaux publics de procéder par appel d'offres, dès l'approbation du MDDEP, pour la construction du réseau d'égout sanitaire :

Dans les discussions du Conseil, lors de la séance du caucus tenue le 26 septembre 2011, il avait été statué que le Directeur des Travaux publics serait le chargé de projet.

Le présent procès-verbal vise à corriger cette situation conformément à l'article 202.1 du Code municipal.

Je, soussigné, Me Hugo Lépine, Directeur général et Secrétaire-trésorier, modifie, par le présent procès-verbal de correction, le procès-verbal de la séance régulière du lundi 3 octobre 2011 et la résolution 177-10-2010 de manière à ajouter le paragraphe suivant :

« *QUE* le Directeur des Travaux publics soit nommé chargé de projet et qu'il soit autorisé à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier pour et au nom de la Municipalité de Shannon ; »

S'agissant d'une erreur qui apparaît de façon évidente à la lecture de la première version de la résolution.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3) Urbanisme**

#### **3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis de construction et de lotissement du mois de décembre 2011**

DÉPÔT

Le rapport des permis de construction du mois de décembre 2011 a été déposé et reconnu par le Conseil.

#### **3.2 Modification de l'approbation d'une convention de servitude d'utilité publique avec Mme Sherril King visant le prolongement du réseau d'aqueduc entre les rues William et de Kildare**

05-01-12

*CONSIDÉRANT* la résolution 211-12-2011 autorisant un contrat de servitude d'utilité publique auprès de la propriétaire des terrains situés entre ces deux rues, soit Madame Sherril King pour boucler le réseau d'aqueduc entre la rue de Kildare et la rue William ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité a proposée à Mme Sherril King un projet de convention de servitude d'utilité publique prévoyant, entre autres, une compensation monétaire de 5 200\$ ;

05-01-12

*CONSIDÉRANT QUE* Madame Sherril King a faite un contre offre à la proposition municipale, soit une compensation monétaire de 6 500\$ ainsi que la pose d'une valve d'eau sur sa propriété ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte la contre proposition de Mme Sherril King ;

*ET QUE* cette modification fait partie intégrante de la résolution 211-12-2011 qui mandate l'arpenteur-géomètre, le notaire ainsi que les signatures dudit contrat de servitude d'utilité publique à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3.3 Consultation publique et adoption du Règlement 425 sur les plans d'aménagements d'ensemble PAE**

CONSULTATION

Le second projet de Règlement 425 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de ce règlement et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

RÈGLEMENT  
NUMÉRO 425

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 425**

Le règlement numéro 425 *Règlement sur les plans d'aménagements d'ensemble PAE* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **3.4 Consultation publique et adoption du second projet de Règlement 426 modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage (352)**

CONSULTATION

Le second projet de Règlement 426 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de ce règlement et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

06-01-12

*CONSIDÉRANT* le projet de Règlement 426 modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage (352) ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par ce Conseil à la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2011 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le second projet de règlement 426 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

*ET QUE* la tenue de registre au lieu le 22 février 2012 conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.5 Consultation publique et adoption du Règlement 428 modifiant diverses dispositions du Règlement de construction (349)

CONSULTATION

Le Règlement 428 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de ce règlement et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

RÈGLEMENT  
NUMÉRO 428

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 428**

Le règlement numéro 428 *Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement de construction (349)* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 3.6 Consultation publique et adoption du second projet de Règlement 429 modifiant diverses dispositions du Règlement de lotissement (350)

CONSULTATION

Le second projet de Règlement 429 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de ce règlement et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

07-01-12

*CONSIDÉRANT* le projet de Règlement 429 modifiant diverses dispositions du Règlement de lotissement (350) ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par ce Conseil à la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2011 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le second projet de règlement 429 comme s'il était tout au long récit et faisant partie intégrante de la présente ;

*ET QUE* la tenue de registre au lieu le 22 février 2012 conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.7 Consultation publique et adoption du Règlement 430 modifiant diverses dispositions du Règlement de gestion des permis et certificats (351)

CONSULTATION

Le second projet de Règlement 430 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de ce règlement et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

RÈGLEMENT  
NUMÉRO 430

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 430**

Le règlement numéro 430 *Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement de gestion des permis et certificats (351)* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3.8 Acceptation du projet particulier PP11-008, Développement SC Inc. – Domaine St-Patrick, détermination de la date de construction et approbation de l'échéancier d'adoption**

08-01-12

*CONSIDÉRANT* le Règlement relatif aux demandes de projets particuliers (308) ;

*CONSIDÉRANT* la demande d'autorisation, déposé par le Développement S.C. Inc., d'un projet particulier portant le numéro PP11-008 pour le lot 4 368 382 situé au 55-65 rue St-Patrick, afin de permettre la construction d'immeubles « Multifamilial, classe I » (condos) zone C-36 ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation du projet de construction de condos sur le lot 4 368 382 situé au 55-65 rue St-Patrick, conditionnelle à ce que le requérant respecte certaines conditions ;

*CONSIDÉRANT QUE* le requérant s'est engagé à respecter et se conformer aux conditions suivantes :

- 1° construction de 8 bâtiments de 5 logements avec garage intégré aux bâtiments ;
- 2° construction conforme à la dérogation mineure ;
- 3° construction conforme à la demande de PIIA11-008.

*CONSIDÉRANT QUE* l'inspecteur municipal confirme que tous les conditions ont été respectées par le promoteur ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'urbanisme, la demande PP11-008 modifiée sur le lot 4 368 382 situé au 55-65 rue St-Patrick et faisant partie intégrante de la présente ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier d'adoption pour le projet particulier susmentionné ;

*ET QUE* l'assemblée publique de consultation soit fixée à la séance extraordinaire du Conseil lundi, le 23 janvier 2012 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4) Travaux publics**

**4.1 Adjudication d'un contrat à Net Plus Inc., au montant de 35 700\$, taxes en sus, pour le service d'entretien ménager de certains bâtiments municipaux**

09-01-12

*CONSIDÉRANT* la politique de Gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010 ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 226-12-2011 le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard de procéder par appel d'offres, sur invitation, pour les travaux de conciergerie de tous les bâtiments municipaux ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'estimation préalable du prix du contrat susmentionné pour l'année 2012 est estimé à plus de 25 000\$ et de moins que 100 000\$ ;

09-01-12

*CONSIDÉRANT QUE* deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

	<u>Bâtiments</u>	<u>Tarif horaire</u>
Net Plus Inc.	35 700.\$, taxes en sus	31.50\$/hr
Services Danny Dubé	44 625.\$, taxes en sus	22.00\$/hr

*CONSIDÉRANT QUE* la soumission de Services Danny Dubé n'est pas conforme au devis de soumission ;

*CONSIDÉRANT QUE* les deux bâtiments au taux horaire sont le Wagon de queue ainsi que le Centre communautaire ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Net Plus Inc. pour les travaux de conciergerie des bâtiments municipaux au coût fixe de 35 700.\$, taxes en sus, en excluant les deux bâtiments au tarif horaire ;

*ET QUE* les sommes soient appropriées à même le budget 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7) Sécurité publique et Incendies**

### **7.1 Autorisation de circulation des motoneiges sur la portion de la Vélo piste située sur le territoire de la Municipalité, le long de la rue de la Station et tout tronçon autorisé de motoneige**

10-01-12

*CONSIDÉRANT* les articles 15, 48 et 49 de la Loi sur les véhicule hors routes ;

*CONSIDÉRANT QUE* certains clubs de motoneiges ont manifestés le désir de pouvoir emprunter certaines voies et chaussées sous la responsabilité légale de la Municipalité ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise la circulation par motoneiges sur les voies suivantes :

- rue de la Station
- tout tronçon déjà autorisé de motoneige sur terrain privé
- sur la portion de la vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf située sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **11) Correspondance du mois de décembre 2011 – dépôt de la liste**

DÉPÔT

La liste des correspondances reçues durant le mois de décembre 2011 a été déposée et reconnue par le Conseil.

**12) Comptes**

11-01-12

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix *QUE* les comptes suivants soient payés :

9151-4976 Québec Inc. (Télus)	cellulaire - directeur général	357.71 \$
9174-3641 Québec Inc.	travaux voirie	562.79 \$
Alain Dubé	remboursement - café	37.21 \$
Ann Feeney	honoraires professionnels et décorations	249.85 \$
Ass. Chefs de Serv. Incendies Qc	cotisation 2012	239.24 \$
A.D.M.Q.	adhésion pour Germaine Pelletier	46.91 \$
Aquatech Services Techniques	honoraires professionnels	1 235.98 \$
Aréo-Feu	réparations - camion incendies	826.67 \$
Association Québécoise d'urbanisme	cotisation 2012	459.90 \$
Atcfo Structures & Logistics	location - roulotte	459.90 \$
Attaches Trans-Québec	fournitures pour garage	101.09 \$
Bel Age	renouvellement	24.78 \$
Atelier Mains Libres	vectorisation - armoires de Shannon	279.12 \$
Bell Canada		2 503.45 \$
Bell Mobilité		529.28 \$
Boucher & Lortie	agrandissement - chalet	1 217.91 \$
Brassard buru	fournitures	234.18 \$
Brigitte Olivier	achats chez Bureau en Gros - biblio	69.01 \$
Brûlerie Jacques Cartier Inc.	activité de motoneige	114.98 \$
Bruno-Pierre Corbin	représentation - cour (infractions)	45.00 \$
Bureautique Lacouline Inc.	contrat de service - machine postale	615.20 \$
Cam Trac Bernières	pièces pour Kubota	1 275.19 \$
Canac Marquis Grenier	propane pour chalet et tapis	1 519.06 \$
Catherine Morissette, avocate	honoraires professionnels	1 488.63 \$
Centre Mécanique Shannon	réparations	50.52 \$
Cercles des jeunes naturalistes	abonnement	25.00 \$
Cimenterie Genest Inc.	réparations	310.43 \$
Claude Fournier	réparations - manteau	41.39 \$
Cool	abonnement	36.98 \$
Combeq	renouvellement	304.68 \$
Compugen	logiciel	397.45 \$
Concepts Gingras Inc.	toilette au 61 Gosford	235.70 \$
Corporation officiers mun (COMAQ)	cotisation	488.64 \$
Corporation du Bassin de la J-Cartier	centrale et contribution annuelle	9 532.06 \$
Dale Feeney	honoraires professionnels - janvier	3 400.00 \$
DPOC - Neopost	achat de timbres	2 500.00 \$
École nationale des pompiers	examens	930.00 \$
ElectroMike	équipement de son pour chalet	668.74 \$
Editions Yvon Blais	mises à jour	103.85 \$
Extincteurs W.T. & Fils Inc.	entretien	282.88 \$
Envirocom	fournitures parcs	568.68 \$
FQM	messagerie	18.09 \$
F. Dufresne Inc.	essence - normand et incendies	437.36 \$
Fonds information sur le territoire	avis de mutation - registre foncier	30.00 \$
Gestion Valcartier	Plan Sports Loisirs	19 971.00 \$
G.L.P. Paysagistes Inc.	honoraires professionnels - job ponceau Dublin	1 891.16 \$
Groupe XYZ Civitas	honoraires professionnels - Fossambault	626.59 \$
Hydro-Québec	éclairage public	22 204.57 \$
Imprimerie Nicober Inc.	calendriers et dépliants pour Winterfest	5 864.78 \$
Isabelle Michaud	réunions - CCFA	90.00 \$
Jean-Paul Côté Inc.	hypochlorite - aqueduc	361.02 \$
Jolicoeur Lacasse avocats	honoraires professionnels - Fossambault	5 759.44 \$
Journal Adsum	publicité Guide militaire 2012	919.80 \$

Larochellel Équipement Inc.	épandeur - voirie	5 531.41 \$
L'Heureux Inc.	produits pour distributrices au chalet	1 512.50 \$
Librairie La Liberté	livres	519.50 \$
Lucie Laperle	réunions - CCFA	225.00 \$
L'outilier Express Inc.	pièces	63.98 \$
Lumen	luminaires pour parcs	69.22 \$
Macpek Inc.	pièces pour le camion	32.36 \$
Manugypse	tuiles pour plafond - chalet	476.83 \$
Magasin Latulippe	vêtements - voirie	176.68 \$
Marius Garon Inc.	pièces	69.71 \$
Matrec Inc.	location - bacs recyclage	224.20 \$
Messagerie Inter Cité		93.75 \$
Metro Excavations Inc.	vente de gravier pour parc à chien, voirie, etc.	4 018.45 \$
Micro Logic	réparations - ordinateur	1 032.42 \$
MG Service	location et pièces pour zamboni	4 844.98 \$
Michelle Burrige	réunions - CCFA	45.00 \$
Monique Deubelbeiss	réunions - CCFA	45.00 \$
Microcom M Inc.		2 110.87 \$
MRC La Jacques-Cartier	mises à jour	13 544.25 \$
National Geographic	renouvellement	56.00 \$
Neopost	nouvelle carte de tarif	384.48 \$
Nordiques Inc.	outils pour garage	290.47 \$
Pièces d'autos Guill	pièces pour camions, Kubota, postes 25 et 29	395.13 \$
Postes Canada	envoi - Shannon Express et circulaires	1 861.38 \$
Productions Première Scène Inc.	balance - spectacle pour Winterfest	996.85 \$
Produits Sanitaires MG	fournitures pour édifices	592.97 \$
Produits Sany Inc.	aspirateur	502.21 \$
Promotions Murray	vêtements - brigadières scolaire	453.38 \$
Quincaillerie Co-Op Ste-Catherine	peinture, etc.. Pour chalet	1 140.76 \$
Ram Gestion d'achat	encres pour imprimante	812.67 \$
Raymond Robitaille Excavation Inc.	1 <sup>e</sup> versement - contrat de déneigement	86 246.44 \$
Régie RGMPJC	premier versement – quote-part	133 197.59 \$
Reliance Protectron		145.26 \$
Rematech Division Bremo Inc.	tapis pour nouveau chalet	1 341.49 \$
Réseau Biblio CNCA	fournitures	33.97 \$
Réseau Service AGI Inc.	mises à jour	96.84 \$
Revenu Québec	DAS janvier	18 863.24 \$
Ronald Tardif	honoraires professionnels - chalet	788.72 \$
Scie à chaine Lavoie Ltée.	pièces - incendies	78.16 \$
Société Mutuelle de Prévention Inc.	honoraires professionnels	1 598.65 \$
Spécialiste du Stylo	fournitures	513.30 \$
Strato	licences de chiens	284.67 \$
Sylart Communication	épinglettes	2 056.35 \$
Sylvie Cloutier	réunions - CCFA	90.00 \$
Toucher du Bois	fournitures - biblio	558.52 \$
Turcotte 1989 Inc.	fournitures pour aqueduc	378.81 \$
Unicoop - cooperative agricole	pièces pour Kubota	952.98 \$
Vélo Québec Editions	renouvellement	31.90 \$
Véronique Asselin	matériaux - activités culturelles	783.98 \$
Visa	lumières, repas caucus, fournitures, etc..	748.71 \$
Ville de Québec	traitement - boues de fosses septiques	212.00 \$
Visa	pièces pour Kubota, km, animation, voirie, etc..	867.75 \$
Zoom Nature	animation	213.29 \$
	<b>TOTAL</b>	<b><u>385 348.88\$</u></b>

11-01-12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**14) Finances et Greffe****14.1 Correction d'actes de propriété de la Municipalité sur le chemin de Gosford faisant suite à la réforme cadastrale**

12-01-12

*CONSIDÉRANT* la municipalisation des phases I et II du prolongement du chemin de Gosford en 2006 ;

*CONSIDÉRANT QUE* lors de la réforme cadastrale, le lot 4 369 821, partie du chemin de Gosford entre les phases I et II, il a été constaté qu'une partie de ladite rue était demeurée la propriété du développeur 2538-5436 Québec Inc. ;

*CONSIDÉRANT* le contrat de cession à intervenir pour régulariser cette situation ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat de cession pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.2 Détermination des taux et tarifs pour l'exercice financier 2012**

13-01-12

*CONSIDÉRANT QUE* toute demande de permis, certificat, etc. doit être accompagnée du paiement du tarif d'honoraires, le tarif, étant non remboursable dans le cas d'un refus par le fonctionnaire désigné ;

*CONSIDÉRANT* le dépôt d'un projet de grille des tarifs au Conseil ce jour ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, la grille des taux et tarifs 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.3 Détermination des taux et tarifs pour l'exercice financier 2012**

14-01-12

*CONSIDÉRANT QUE* la Caisse Desjardins Piémont Laurentien a consenti un contrat de crédit variable avec une couverture de 1 000 000\$, le 12 décembre 2005 ;

*CONSIDÉRANT QUE* la résolution 231-12-2011 renouvelle, pour une période d'un (1) an, le contrat de crédit variable d'un million de dollars (1 000 000\$), compte EOP #376350, à la Caisse Desjardins Piémont Laurentien ;

*CONSIDÉRANT QUE* la marge de crédit nécessite une hausse temporaire afin de finaliser les travaux routier sur la route 369 ainsi que le remboursement de la TPS et TVQ final du gouvernement provincial ;

14-01-12

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise le renouvellement de la marge de crédit temporaire pour une période maximale de six (6) mois, de 1 000 000\$ à la Caisse Desjardins Piémont Laurentien, compte EOP #37635 ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **14.4 Autorisation de payer les factures mensuelles régulières**

15-01-12

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise le Directeur général à payer les factures mensuelles régulières lors de leur réception ou dès leur échéance, comme suit :

Hydro Québec, Bell Canada, Bell Mobility, Orizon, Postes Canada, Réseau de Transport de la Capitale, Maxxam, Télus, Pagnet, Visa, Eko (essence), tous contrats mensuels et de location, remise des DAS provinciales et fédérales, assurance collective, plan de retraite, remboursement des taxes, Géboung Construction (éclairage public) ainsi que les allocations au maire et conseillers

*ET QUE* ces factures soient sur la liste des comptes du mois déposée au Conseil municipal à sa séance régulière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Claude Lacroix propose la levée de la séance ordinaire à 20h47.

Clive Kiley,  
Maire

Hugo Lépine,  
Directeur Général

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre Communautaire de Shannon lundi, le 23 janvier 2012 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Claude Lacroix  
Mario Lemire  
Lucie Laperle  
Sophie Perreault  
Stéphane Hamel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présents.

1° Ouverture de la séance :

La réunion est déclarée ouverte à 19h30 par Clive Kiley, Maire.

2) Ordre du jour

15-01-12 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec un retrait de l'item numéro 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Approbation des priorités de préoccupations et suivis demandés en matière de services policiers pour 2012

16-01-12 *CONSIDÉRANT* la demande de la MRC de La Jacques-Cartier d'identifier nos priorités locales dans le cadre de la Sécurité publique et les services de la Sûreté du Québec ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon identifie comme priorité locale :

- une présence policière accrue sur le territoire de la Municipalité de Shannon
- faire respecter des limites de vitesse
- application accrue des règlements municipaux
- visibilité et présence dans les parcs et plages municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Consultation publique et adoption du projet particulier PP11-008, Développement SC Inc., Domaine St-Patrick, détermination de la date de la tenue de registre

CONSULTATION Le projet particulier PP11-008 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de ce règlement et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

17-01-12

*CONSIDÉRANT* le Règlement relatif aux demandes de projets particuliers (308) ;

*CONSIDÉRANT* la demande d'autorisation, déposé par le Développement S.C. Inc., d'un projet particulier portant le numéro PP11-008 pour le lot 4 368 382 situé au 55-65 rue St-Patrick, afin de permettre la construction d'immeubles « Multifamilial, classe I » (condos) zone C-36 ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation du projet de construction de condos sur le lot 4 368 382 situé au 55-65 rue St-Patrick, conditionnelle à ce que le requérant respecte certaines conditions ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'inspecteur municipal confirme que tous les conditions ont été respectées par le promoteur ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte, en principe, la demande d'autorisation d'un projet particulier PP11-008 ;

*ET QUE* la tenue d'un enregistrement, des personnes habiles à voter découlant d'une demande que le projet particulier soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, soit fixée pour le 22 février 2012 et publiée dans le journal local sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Approbation de la participation de la Municipalité au service régional de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier pour l'année 2012

Considérant que le Conseil n'a pas le montant pour approbation et adhésion au service régionale de transport adapté pour l'année 2012, le sujet est remis à une date ultérieure.

- 6) Prise de position et confirmation des priorités de la Municipalité à l'égard du pont de Shannon auprès du Ministère des Transports du Québec

18-01-12

*CONSIDÉRANT* la nécessité de procéder rapidement à des travaux de réfection du pont de Shannon P-6204 sur le chemin de Gosford ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Ministère des Transports du Québec évalue présentement plusieurs scénarios en vue de réaliser le projet ;

*CONSIDÉRANT QUE*, parmi ceux-ci, figure la réfection complète du pont actuel ;

*CONSIDÉRANT* la valeur patrimoniale du pont actuel ;

*CONSIDÉRANT QUE* le pont de Shannon ne fait l'objet d'aucune protection particulière en vertu de la Loi sur le Patrimoine Culturel ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

18-01-12

*QUE* la Municipalité de Shannon fasse savoir au Ministère des Transports du Québec qu'elle n'a pas l'intention d'affecter au pont de Shannon P-6204 une protection particulière en vertu de quelque loi ;

*ET QUE* le Conseil municipal préconise le scénario de la démolition complète du pont et de la réfection à neuf de celui-ci, au même endroit, dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lucie Laperle propose la levée de la séance extraordinaire à 19h51.

Clive Kiley,  
Maire

Hugo Lépine,  
Directeur Général

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre Communautaire de Shannon lundi, le 23 janvier 2012 à 19h52 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Claude Lacroix  
Mario Lemire  
Lucie Laperle  
Sophie Perreault  
Stéphane Hamel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présents.

1° Ouverture de la séance :

La réunion est déclarée ouverte à 19h52 par Clive Kiley, Maire.

2) Ordre du jour

15-01-12

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire *QUE* l'ordre du jour modifié soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Règlement 431 pourvoyant à l'adoption du budget 2012 et décrétant l'imposition de taxes en conséquence

RÈGLEMENT  
NUMÉRO 431

**RÈGLEMENT NUMÉRO 431**

**RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION DU BUDGET ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR 2012**

*CONSIDÉRANT QUE* l'avis de présentation de ce règlement a été préalablement donné par ce Conseil à sa séance régulière tenue le 5 décembre 2011 ;

*CONSIDÉRANT QUE* les revenus anticipés de la Municipalité de Shannon pour l'année 2012 sont :

**TAXES GÉNÉRALES**

Taux de Base	1 859 861\$
Taxes de secteur - Kilkenny	2 750\$
Immeubles non résidentiels	47 509\$
Terrains vagues desservis	21 640\$
Fosses septiques	80 000\$
Enlèvement et destruction des ordures	216 050\$
<b>PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES - QUEBEC</b>	
Compensation - Écoles & Garderies	21 300\$
<b>PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES - CANADA</b>	
Taux de Base	280 523\$
Taux - résidentiel - 6 logements & +	104 014\$
Immeubles non résidentiels	257 800\$
Terrains vagues desservis	10\$
Enlèvement et destruction des ordures	170 371\$
Transport en commun	620 000\$
Taxes spéciales	515 942\$
<b>RECOUVREMENT DE TIERS</b>	16 000\$
<b>AUTRES RECETTES LOCALES</b>	1 148 550\$
<b>TRANSFERTS INCONDITIONNELS</b>	331 214\$
<b>TRANSFERTS CONDITIONNELS</b>	404 266\$

**TOTAL DES REVENUS** 6 097 800\$

*CONSIDÉRANT QUE* les dépenses anticipées de la Municipalité de Shannon pour l'année 2012 sont :

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	
Quotes-Parts	140 052\$
Application de la Loi	10 500\$
Gestion - Masse salariale	1 561 136\$
Évaluation	70 300\$
Divers	309 251\$
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	
Police	415 749\$
Divers	4 000\$
Protection contre les incendies	190 667\$
<b>TRANSPORT</b>	
Travaux publics	631 700\$
Enlèvement de la neige	376 589\$
Éclairage public	77 200\$
Transport en commun	620 000\$
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	282 339\$
<b>DESTRUCTION DES ORDURES</b>	369 380\$
<b>URBANISME ET ZONAGE</b>	19 000\$
<b>MISE EN VALEUR</b>	
Barrage - Shannon Power	2 000 000\$
Divers	36 500\$
<b>ÉDIFICES</b>	432 650\$
<b>PARCS ET LOISIRS</b>	260 570\$
<b>BIBLIOTHÈQUE</b>	40 655\$
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>	151 103\$
<b>AFFECTATIONS</b>	-1 901 541\$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>6 097 800\$</b>

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QU'*un règlement de Conseil portant le numéro 431 et intitulé « **RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION DU BUDGET ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR 2012** » soit et est adopté et que les taux de taxes suivants soient imposés :

<b>Taxes sur la valeur foncière – Taxes générales :</b> (du 100\$ d'évaluation)	
– Immeubles – Taux de base (résidentielle et autres)	0.60\$
– Immeubles de 6 logements ou plus	0.67362\$
Ajout au taux de base :	
– Immeubles non-résidentiels	0.78\$
– Terrains vagues desservis	0.15\$
Tarifs pour la vidange des Fosses septiques :	
– Règlement 404 – résidentiel, touristique, villégiature, hébergement etc	65.00\$
– chalets (saisonnier)	32.50\$
Tarifs pour Ordures/Recyclage :	
– Résidentiel, chalet, agricole – par logement	165.54\$
– Commerce résidentiel	50.00\$
– Immeuble touristique/location – par unité	165.54\$
– Immeuble commercial – taux de base	165.54\$
– Taux commercial – par tonne métrique	162.52\$

**Taxes spéciales :**

– Règlement 278 – déneigement	41.03\$/m. linéaire
– Règlement 279 – réseau d'égouts	36.09\$/m. linéaire
– Règlement 302 – éclairage public	3.07\$/m. linéaire
– Règlement 397 – secteur rue Kilkenny	0.20\$/100\$ évaluation

*QUE* le taux d'intérêt soit fixé à 12% par année pour tout compte impayé à son échéance ;

*QUE* les frais et charges administratifs soient fixés à 10\$ par transaction ;

*QUE* des frais de 10\$ soit imposés par rappel sur compte impayé ou solde dû, généralement 3 fois par année, soit après chaque période de paiement de taxes ;

*QUE* tout compte de taxes supérieur à 300\$ soit payable en trois versements, soit le 2 avril, le 4 juin et le 6 août 2012 ;

*ET QUE* le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) Programme triennal d'immobilisations de 2012-2013-2014 modifié

20-01-12

*CONSIDÉRANT* l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* qui stipule qu'un Conseil doit, au plus tard le 31 décembre, approuver son programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les trois (3) années subséquentes ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Directeur général fait dépôt du programme triennal d'immobilisations de 2012-2013-2014 tel que discuté avec les membres du Conseil le 5 décembre 2011, résolution 228-12-2011 ;

*CONSIDÉRANT* les modifications nécessaires au PTI suite au dépôt du budget 2012 de ce jour ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le programme triennal d'immobilisations de 2012-2013-2014 modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Sophie Perreault propose la levée de la séance extraordinaire à 20h46.

Clive Kiley,  
Maire

Hugo Lépine,  
Directeur Général